

# Budget général de la Ville de Guérande

En début d'exercice, le Budget Primitif (BP) du Budget Général (BG) de la Ville de Guérande est voté lors d'un Conseil Municipal. Il retrace toutes les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'exercice en lien avec les différentes missions de service public assurées par la Ville de Guérande.

Ce budget peut être complété en cours d'exercice par des Décisions Modificatives (DM) qui permettent d'ajuster les crédits en fonction des besoins.

En fin d'exercice, ce budget fait l'objet d'une reddition des comptes qui prend la forme d'un Compte Financier Unique (CFU). Le CFU vaut bilan et compte de résultats ; il est arrêté conjointement par les services de l'ordonnateur (le Maire) et le comptable public (la DGFIP).

**Ce contenu vous a-t-il été utile ?**

Oui  Non

✓ Valider



Ville de

**Guérande**

**HOTEL DE VILLE**

7 place du marché au  
Bois  
44350 Guérande  
Tél : 02 40 15 60 40

**HORAIRES :**

Lun - Ven : 8h30 > 12h  
13h30 > 17h30  
Mar : 14h30 > 17h30  
Sam : 9h > 12h